

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du 18 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	99	123
DATE DE CONVOCATION		07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mai à 8h30,  
Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, à Brasles,  
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Étaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BOZZANI Éric, BREMÉ Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CANESSA Bernard, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, COUTANT Cathy, CRENET Didier, CRESPEL Alexandre, DELAMARRE Florence, DELERUE Jean-Marc, DICHY-MALHERME Patricia, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, DUJON Régis, DUPUIS Alice, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, FREX Dominique, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GIRARDIN Daniel, GLEIZE Séverine, GUERIN Hubert, HAÏ Etienne, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADZAK Jean-Marie, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Hervé, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MARICOT Anne, MILANDRI Mélanie, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, OLIVIER Martine, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SIMON Fariel, THOLON Natacha, VARNIER Vincent, VAUDÉ Gaëlle, VERDOOLAEGHE Georges, VEROY Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants ayant voix délibérative du fait de l'absence d'un conseiller titulaire : CONRAD Simone, MARQUES Joaquin.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : ABDELMADJID Amine pouvoir à CORDIVAL Gilles, BAHU Yves pouvoir à PANTOUX Jean-Luc, BAUDOIN Gilles pouvoir à HAÏ Etienne, BOUCANT Stéphanie pouvoir à FREX Dominique, BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, CONTOZ Julie pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DECOCK Roland pouvoir à BRICOTEAU Gérard, DELEANS Dominique pouvoir à FERRY Xavier, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, EGLOFF Didier pouvoir à DOMINGUES Régine, FERRY Sophie pouvoir RICHARD Catherine, FRAEYMAN Francis pouvoir à FRAEYMAN Fabien, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, GUEDRAT Nelly pouvoir à VAUDÉ Gaëlle, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, HENNION Philippe pouvoir à GUERIN Hubert, JOURDAIN Gilles pouvoir à GARCIA Dolorès, LÉBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, LEDUC Jean-Luc pouvoir à GABRIEL Madeleine, MAUTALET Sylvie pouvoir à FERNANDEZ Françoise, MEVEL Patrice pouvoir à MARICOT Anne, MOLES Liliane pouvoir à MANGIN Éric, SCLAVON Jean-Marc pouvoir à ANDRÉ Francis, VELLY Sandrine pouvoir à THOLON Natacha.

Secrétaire de séance : MILANDRI Mélanie.

Assesseurs : BONNEAU Chantal, COUTANT Cathy, MOROY Françoise, REDOUTÉ Nathalie, DUJON Régis, FRAEYMAN Fabien, LAHOUATI Bruno, POIX Patrick, PIETKIEWICZ Stéphane, RIMLINGER Francis.

**Objet : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau**

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BLI/2019/55 en date du 17 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021DEL204 en date du 27 septembre 2021 ayant pour objet le lieu des réunions de conseils communautaires,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**DE FIXER** le nombre de vice-présidents à treize.

**DE FIXER** le nombre de conseillers délégués à treize.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, Mélanie MILANDRI

Le Président, Sébastien EUGÈNE

